

Décret sur les modes d'accueil : nouvelle version ?



Le 23 octobre le collectif « pas de bébés à la consigne » a été reçu par le directeur du cabinet de Nadine Morano qui n'a pas pris en compte nos arguments sur le projet de décret. **La nouvelle version se situe toujours dans une politique générale de dégradation de la qualité d'accueil des jeunes enfants :**

- La règle du surnombre qui doit passer de 10 à 20% est confirmée, ce qui reviendra à avoir des enfants supplémentaires dans les sections. Dans une crèche de 60 berceaux, actuellement on peut aller jusqu'à 66 inscrits. Avec l'augmentation à 20% cela fera 72 enfants dans la crèche.
- La liste des professionnels qualifiés n'inclurait plus les CAP petite enfance. Mais le ratio des 50% de personnels qualifiés passerait à 40% personnels qualifiés et 60% de personnels non ou moins qualifiés. Au bout du compte, dans les crèches il y aura de moins en moins d'auxiliaire, EJE et de puéricultrice.

Le Collectif « pas de bébé à la consigne » estime, tout comme la CGT, qu'il y a besoin d'un **véritable plan d'urgence de formation des métiers de la petite enfance**. Au niveau national, il faut former au moins 5 à 6000 auxiliaires et 2000 EJE par an, et offrir aux CAP petite enfance travaillant en établissements d'accéder aux professions plus qualifiées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

A nouveau le collectif a souligné que la réponse au besoin de développement des modes d'accueil, tout en préservant la qualité, ne devait pas passer par une déréglementation !

Pour l'instant nous avons réussi à faire reculer le vote du décret modifié par la CNAF qui est maintenant prévu le 8 décembre.

L'objectif reste :

Aucune modification du décret !

A trois jours de la célébration des 20ans « Droits de l'enfant »,

Venez nombreuses et nombreux

Mardi 17 novembre à 19h30

**Soirée débat l'initiative du collectif « pas de bébés à la consigne
sur l'accueil des jeunes enfants et la scolarisation des 2 à 3 ans**

17 rue Léopold Bellan, salle Jean Dame,

Paris 2^{ème}, métro Sentier

Ce même jour une action carte postale sera lancée par le collectif ! Tenez-vous informés !